Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **3 (1973)**

Heft 11

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ÉDITORIAL

Bonne nouvelle pour les handicapés

La Confédération a récemment mis en vigueur de nouvelles instructions en matière de financement et de remise de moyens auxiliaires aux personnes âgées. La page 16 de ce numéro vous donnera tous les renseignements utiles. Pour l'heure, nous nous contenterons d'en relever quelques caractéristiques importantes.

Ces instructions visent d'abord à combler une lacune de l'Assurance-Invalidité. Jusqu'à ce jour, l'AI ne prenait en charge que les invalides en dessous de l'âge AVS et cessait toute prestation dès que cet âge était atteint. L'invalide âgé devait recourir à ses propres moyens; si ceux-ci faisaient défaut, il pouvait avoir recours, selon un barême compliqué, aux prestations complémentaires ou à Pro Senectute. Désormais, l'AI poursuivra ses prestations sans limite d'âge et Pro Senectute prendra en charge les personnes devenant des handicapés dans leur vieillesse.

En élargissant considérablement le droit aux prestations, la Confédération veut aller dans le sens d'une égalité garantissant à tous des prestations médico-sociales identiques, sans tenir compte du revenu et de la fortune, à la manière d'une assurance-maladie ordinaire. Peut-être faut-il voir dans cette mesure un premier pas vers la suppression des prestations complémentaires, dans le domaine des dépenses de santé du moins. Nous ne saurions trop nous en réjouir.

Cette mesure reste encore insatisfaisante, bien sûr: elle risque de coûter cher; la gamme des prestations, alignée sur celles de l'AI, reste limitée et ne couvre pas certains handicaps importants: prothèses dentaires, lunettes, chaises percées, etc.

Répétons-le, il s'agit d'une étape. Il faut se féliciter qu'un tel pas ait été franchi... et attendre la suite avec autant d'espoir que d'impatience. La Confédération montre par là quelle attache une grande importance à l'indépendance des personnes âgées et à leur maintien à domicile. Espérons que cette volonté de prévention sera efficace.

AINÉS

aînés

Nº 11/73 - Troisième année

Sommaire

2 Editorial
3 Pas d'âge pour le yoga!
6 Vue des coulisses: La Loterie romande
9 Du cheval...
11 Diététique
12 Message œcuménique
13 Chronique AVS
14 Logement: le point de la question
15 Chronique du MDA: Pour les mordus des salles obscures
16 Les pages de Pro Senectute
20 Madame Pratique a des idées
21 Lectures pour tous
22 Petites annonces
23 Travaux à l'aiguille
24 Mots croisés

Administration : Yves Debraine
Administration et Rédaction:
10, passage Saint-François, 1003 Lausanne,
téléphone (021) 22 34 29

Rédaction : Georges Gygax - Jean-Pierre Rageth
Lausanne: 10, pass. Saint-François, 1003 Lausanne
Genève: CREDIS, 22, route de la Chapelle,
1212 Grand-Lancy
Pages Pro Senectute : Eric E. Thilo

Editeur : Société coopérative « Aînés » Lausanne

Imprimeur : Presses Centrales Lausanne S. A.

Régie des annonces : Annonces Suisses S. A. « ASSA »
2, place Bel-Air, tél. (021) 20 29 31
1002 Lausanne
et succ. dans toute la Suisse

Comité de fondation : Dr L.-M. Bircher, Claude Badel, Marc Guignard, Bernard Peitrequin

Banque : Banque Cantonale Vaudoise **C. C. P. :**
10 - 725 (Ment.: pour compte 360.298 « Aînés »)

Prix du numéro : Fr. 1.80

Abonnements : Fr. 15.— par année
Etranger: Fr. 18.—

Toute reproduction de textes ou photos interdite sans accord préalable avec la Rédaction.

Notre couverture: Pas d'âge pour le yoga. (Photo Y. Debraine)